



**Conseil d'administration du 14 mars 2024**

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 36

Membres ayant donné mandat : 1

Nombre de voix : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20240034**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FORET**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 29 février 2024, s'est réuni le 14 mars 2024 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Laurent BERNARD, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Marc CHEVRIER, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Mariette EMILE, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, M. Jean-Pierre LAGANNE, M. Thierry LAVAL représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Michaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE.

Ayant donné mandat : Mme Christine LACOSTE à M. Arnaud COLLIN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2017022 du conseil d'administration du 25 janvier 2017 portant sur la création des commissions thématiques de l'EP PNC,

Vu la délibération n°20230095 du 30 juin 2023 par laquelle le conseil d'administration approuve le règlement intérieur des instances de l'EP PNC,

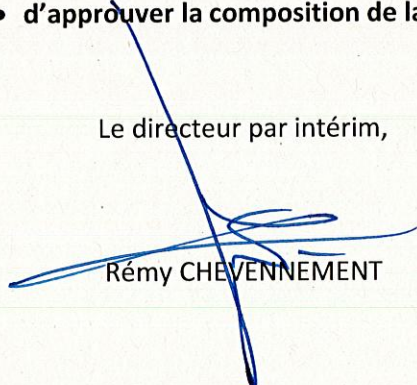
Vu la délibération n°20210238 du conseil d'administration du 18 novembre 2021 approuvant la composition de la commission *Forêt*,

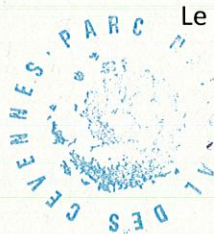
Sur proposition du directeur par intérim de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

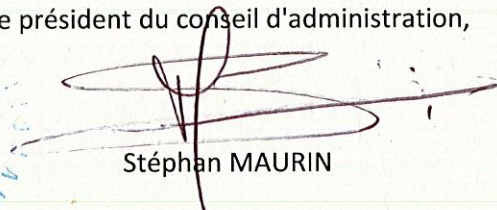
- de modifier la composition de la commission *Forêt* comme suit :
  - 3 représentants de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (chartes forestières notamment)
  - structure chargée de proposer la candidature = Charte forestière Sud Cévennes
- d'approuver la composition de la commission *Forêt* ci-jointe.

Le directeur par intérim,

  
Rémy CHEVENNEMENT



Le président du conseil d'administration,

  
Stéphane MAURIN

**Commission Forêt**

Présidente : Mme Jeanine BOURRELY

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DRAAF Occitanie	DRAAF Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie	Région Occitanie	7
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	1 représentant des communes forestières	Associations départementale et régionale des communes forestières	
	3 représentants de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (chartes forestières notamment)	Charte forestière Sud Lozère	
		Charte forestière Pays Cévennes	
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'ONF 48	ONF 48	15
	1 représentant de l'ONF 30-34	ONF 30	
	1 représentants CRPF	CRPF	
	1 représentant chambre d'agriculture	sur proposition conjointe CA 48 et CA 30	
	1 représentant de coopérative forestière	coopérative forestière La Forêt privée lozérienne et gardoise	
	2 propriétaires forestiers privés	sur proposition des syndicats de propriétaires privés 30 et 48	
	2 propriétaires forestiers privés représentants de la formation forest	sur proposition des associations FOGFOR 30 et 48	
	2 exploitants forestiers	Syndicat des récoltants forestiers 30 et 48	
	1 Interprofession	FIBOIS Occitanie	
	1 transformateur	EP PNC	
	1 représentant des CCI	sur proposition conjointe SDEE-CCI 48 et CCI 30	
	1 représentant de l'enseignement forestier	MFR de Javols	
Collège société civile	1 agriculteur issu de la commission Agriculture (commission agri)	Président(e) de la commission Agriculture	4
	1 chasseur	sur proposition conjointe FDC 30 et FDC 48	
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	EP PNC	
	1 représentant des usages récréatifs randonnée, tourisme...		
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
<b>TOTAL</b>			<b>30</b>